

*La déclaration ci-dessous a été traduite de l'anglais original à l'aide d'un outil de traduction en ligne et n'est pas une traduction professionnelle. Nous vous prions de nous excuser pour toute erreur ou incohérence par rapport à la version originale du texte.*

**Déclaration écrite contenant des recommandations pour les conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur l'accélération de la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles en luttant contre la pauvreté et en renforçant les institutions et le financement dans une perspective d'égalité entre les hommes et les femmes**

Le mariage et les unions d'enfants, précoces et forcés (CEFMU, mariage d'enfants) constituent une violation flagrante, un abus et une atteinte aux droits de l'homme, ainsi qu'un problème mondial qui transcende les frontières, les cultures, les traditions et les religions. Chaque année, 12 millions de filles sont mariées dans le monde, avec d'énormes variations de prévalence entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. La grande majorité des filles concernées par le mariage d'enfants sont issues des ménages les plus pauvres et vivent dans des zones touchées par des conflits ou fragiles.

L'élimination du mariage d'enfants est un thème prioritaire de la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme. Le mariage d'enfants est à la fois un moteur et une conséquence de la pauvreté, qui perpétue des stéréotypes sexistes néfastes et prive les filles de leurs droits à l'éducation, à la santé et à l'autonomie. L'inégalité entre les sexes et l'absence d'éducation universelle gratuite signifient que la plupart des familles disposant de ressources limitées donnent la priorité à l'éducation des fils plutôt qu'à celle des filles. Le fait de retirer les filles de l'école lorsqu'elles se marient ou s'engagent dans une union limite leurs possibilités de gagner un revenu, et elles ont tendance à vivre dans la pauvreté avec leur famille. En outre, de nombreux enfants mariés peuvent connaître des niveaux de souffrance, de coercition et de contrôle qui correspondent aux définitions juridiques internationales de l'esclavage et des pratiques analogues à l'esclavage, souvent avec des pouvoirs économiques de "propriété" et de contrôle exercés sur eux. Les enfants mariés sont également plus exposés à la violence domestique, aux complications de santé et à l'absence de pouvoir de décision sur leur corps et leur vie.

C'est dans ce contexte que nous soumettons les recommandations suivantes pour les conclusions concertées de la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme :

**1. S'attaquer aux inégalités macro-économiques, qui nuisent directement et indirectement aux filles et favorisent le mariage des enfants :**

- Établir des cadres de gouvernance financière mondiale progressifs et redistributifs qui donnent la priorité à l'élimination de la pauvreté et des inégalités socio-économiques entre les sexes, ainsi qu'à l'investissement dans les services sociaux, tels que l'éducation et la santé, en particulier les services de santé sexuelle et génésique, en notant que les filles des ménages les plus pauvres courent un plus grand risque d'être retirées de l'école et/ou poussées au mariage, et qu'elles sont plus susceptibles d'être enceintes à l'adolescence.
- Soutenir l'élaboration et l'adoption d'une convention fiscale juridiquement contraignante sous l'égide des Nations unies et combler les lacunes fiscales afin de remédier aux pertes de recettes fiscales potentielles estimées à 480 milliards de dollars par an, dues en grande partie

à l'évasion fiscale agressive pratiquée par les entreprises et les particuliers les plus riches, qui pourraient être réorientées vers des services publics clés contribuant à réduire le nombre de mariages d'enfants, tels que l'éducation et les services de santé - en particulier les services de santé sexuelle et génésique.

- Réformer le système de gouvernance financière mondiale et s'attaquer aux inégalités qui poussent les pays à s'endetter, ce qui entraîne des réductions des dépenses publiques qui limitent encore davantage l'accès des filles à l'éducation et aux services de santé.

## **2. Respecter, protéger et réaliser le droit des filles à l'éducation :**

- Garantir l'accès à douze années d'éducation de qualité, gratuite, obligatoire, sûre et transformatrice pour toutes les filles, y compris celles qui risquent d'être mariées et les filles mariées, notamment dans les situations de pauvreté, les contextes humanitaires, les conflits, les crises climatiques et autres.
- Mettre fin aux politiques et pratiques discriminatoires qui excluent les filles enceintes, les filles mariées et les jeunes mères de l'école et financer des stratégies nationales qui soutiennent le réengagement des filles et des jeunes femmes dans l'éducation après la grossesse.
- Veiller à ce qu'une éducation sexuelle complète et adaptée à l'âge soit dispensée et à ce que des informations soient fournies sur les lieux et les modalités d'accès aux services de santé sexuelle et génésique dans les écoles et en dehors de celles-ci, ce qui inclut des discussions sur le consentement, l'autonomie corporelle et la dynamique des relations.
- Mettre fin à la pauvreté menstruelle et fournir des toilettes et des installations sanitaires sûres et privées, ainsi que des produits permettant à toutes les filles de gérer leur hygiène menstruelle à l'école.

### **2.1. Financement de l'éducation :**

- Augmenter le financement de l'éducation en mettant en œuvre les recommandations contenues dans l'appel à l'action sur le financement de l'éducation lancé lors du Sommet sur la transformation de l'éducation en 2022, et incorporer des stratégies dans le financement national pour lutter contre le mariage des enfants et soutenir les filles risquant de se marier et les filles mariées.

## **3. Concevoir et mettre en œuvre des budgets sensibles au genre pour concrétiser les droits fondamentaux des filles et des femmes et l'égalité entre les sexes :**

- Augmenter le financement des budgets ordinaires en utilisant des outils de budgétisation sensible au genre ; adopter des mesures telles que les subventions, l'aide, la coopération au développement, les transferts d'argent et les prêts et financements sensibles au genre ; et créer des mécanismes de responsabilité budgétaire.

- Lutter contre les préjugés fiscaux à l'encontre des filles et des femmes en allouant des budgets pour réduire les inégalités socio-économiques intersectionnelles et en adoptant des mesures de justice fiscale.
- Intégrer pleinement les évaluations de l'impact sur le genre et les droits de l'homme dans les budgets nationaux et les politiques économiques en vue d'éliminer la pauvreté et l'inégalité.
- Augmenter les investissements dans les programmes relatifs au mariage des enfants, en particulier par le biais de l'aide publique au développement, en notant que le financement a diminué de 1,8 milliard de dollars en 2020 à 1,7 milliard de dollars en 2021, alors qu'il était déjà largement sous-financé.

#### **4. Utiliser des programmes de transferts monétaires fondés sur des données probantes pour protéger les filles exposées au risque de mariage d'enfants :**

- Élaborer des stratégies nationales de lutte contre le mariage des enfants qui favorisent la cohérence des politiques et les liens intersectoriels, afin de maximiser les ressources et l'efficacité des transferts monétaires destinés à mettre fin au mariage des enfants. Intégrer les transferts monétaires dans les stratégies nationales visant à mettre fin aux mariages d'enfants ; faire de la réduction des mariages d'enfants un objectif spécifique des programmes de transferts monétaires ; et promouvoir les liens intersectoriels entre les politiques et les programmes.
- Veiller à ce que les investissements du secteur social dans la disponibilité et la qualité de l'éducation soient équilibrés avec l'augmentation de la demande grâce à une combinaison appropriée de programmes de transferts monétaires. Donner la priorité à l'investissement dans un enseignement primaire et secondaire local de qualité et supprimer les frais d'utilisation ; envisager des combinaisons de transferts monétaires inconditionnels pour lutter contre la pauvreté matérielle, de transferts monétaires conditionnels (ou étiquetés) pour promouvoir l'accès à l'éducation, accompagnés de programmes de changement des normes sociales axés sur les jeunes et les filles, et de transferts monétaires conditionnés par le report du mariage dans les zones où le mariage des enfants est le plus répandu.
- Financer les transferts monétaires et les autres mesures de protection sociale de manière à ce qu'ils couvrent les régions où la prévalence du mariage d'enfants est élevée, y compris dans les contextes humanitaires et pour les populations migrantes et apatrides.

#### **5. S'attaquer à l'impact sexospécifique du travail de soins non rémunéré :**

- Adopter et mettre en œuvre des politiques qui reconnaissent, réduisent et redistribuent le travail de soins non rémunéré, en notant que les filles et les femmes assument ce travail de manière disproportionnée, ce qui affecte leur éducation et leur participation au marché du travail.
- Reconnaître la valeur de l'économie des soins et utiliser la politique fiscale pour réduire et redistribuer les charges de travail par le biais de systèmes fiscaux sensibles au genre qui garantissent des investissements adéquats dans des politiques qui promeuvent les droits des

filles et des femmes et l'égalité entre les sexes, en notant que les filles et les femmes assument de manière disproportionnée le travail de soins non rémunéré.

- Investir dans un travail à long terme de changement des normes sociales au sein des communautés et à grande échelle pour transformer les stéréotypes patriarcaux liés au genre et les relations de pouvoir afin de rééquilibrer la division du travail au sein du foyer et de promouvoir une prise de décision et un leadership équitables entre les hommes et les femmes.

## **6. Supprimer les dispositions législatives discriminatoires fondées sur le sexe afin de garantir le respect des droits économiques des filles et des femmes :**

- Éliminer la discrimination institutionnelle, systémique et structurelle à l'égard des femmes et des filles, notamment par le biais de lois, de politiques, de réglementations, de programmes, de procédures ou de structures administratives, de services, de normes et de pratiques qui restreignent directement ou indirectement l'accès équitable aux biens (matrimoniaux) et à la propriété foncière, à l'héritage, à l'emploi, au crédit et/ou à la citoyenneté, et qui exposent les femmes et les filles à un risque accru de violence et de mariage et d'union infantiles, précoces et forcés.
- Prendre des mesures pour lutter contre la pauvreté et accroître la participation des femmes au marché du travail, en particulier dans des emplois stables et hautement qualifiés, afin de permettre à un plus grand nombre de filles de rester à l'école et d'éviter les mariages d'enfants.
- Promouvoir la participation politique, la représentation et le leadership des femmes et des filles issues de milieux divers, afin qu'elles soient à l'origine des lois, des politiques et des modèles économiques qui ont un impact sur la vie quotidienne des filles et des femmes.
- S'attaquer aux politiques et aux réglementations qui autorisent encore la pratique des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés par le biais de lacunes, telles que les unions informelles, la cohabitation ou d'autres arrangements qui ne sont pas formalisés, enregistrés ou reconnus par une autorité religieuse, coutumière ou étatique.

## **7. Soutien après le mariage des enfants :**

- Mettez en place des mesures de protection sociale et développez des initiatives d'autonomisation économique pour les personnes qui quittent des mariages qui sont ou ont été considérés comme des mariages d'enfants, en mettant l'accent sur l'offre de moyens de subsistance durables. Ces programmes devraient avoir pour priorité de favoriser l'indépendance économique et l'éducation financière, afin que ces personnes puissent subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants sans être contraintes de se marier à nouveau en raison de l'insécurité économique.
- Créer des services de soutien spécialisés, tels que des lignes d'assistance téléphonique et des refuges, qui peuvent fournir des conseils, des avis juridiques et des programmes de réadaptation aux victimes de mariages d'enfants. Ces services devraient répondre à leurs besoins spécifiques, y compris des soins tenant compte des traumatismes, des soins de santé et une aide financière.

**8. Collecte de données :**

- Mettre en place des systèmes appropriés pour collecter des données ventilées sur les multiples dimensions des inégalités et de la pauvreté, y compris l'impact sur les niveaux d'incidence et de prévalence des mariages et unions d'enfants, précoces et forcés, en notant que les résultats existants montrent une corrélation positive entre le mariage d'enfants et l'inégalité socio-économique.